



Le présent **contrat viandes** est passé pour la saison **OCTOBRE 25-MARS 26** pour l'approvisionnement mensuel de viandes élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré. Les viandes seront vendues au poids, une **caution de 20 euros** par chèque libellé à l'ordre de **L2R** est demandée lors de l'établissement du contrat, le règlement définitif sera effectué à chaque distribution en fonction du poids.

Les viandes qui ne seront pas retirées le jour de la distribution ne seront pas remplacées.

ENTRE

EARL Les Deux Rives

<https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>

ET

Mme/M.....

Adhérent AMAP de La Crau.

	Si vous êtes absente, absent un mois ou ne souhaitez pas de livraison ce mois-là, laissez la case vide.					
Volailles et cuisinés 1^{er} mardi	7 octobre	4 novembre	2 décembre	Livraison spéciale Noël date et produits à déterminer	3 février	3 mars
Agneau 3^{ème} mardi	21 octobre	18 novembre	16 décembre	20 janvier	17 février GRAS	17 mars
Brebis 3^{ème} mardi						
Taureau 3^{ème} mardi						
Porc 3^{ème} mardi						
Produits cuisinés 3^{ème} mardi						

Signature de l'Adhérent :

À conserver par l'adhérent pour la Saison Octobre 25-Mars 26

Reçu de Mme, M.....un chèque de 20€ de caution pour l'engagement d'achat de viandes, élevées à la ferme, fournies par EARL Les Deux Rives.

AMAP de la CRAU Salon de Provence le/.../ 2025 (pour L2R)

Signature de la productrice ou de la référente :

Votre référente viande bénévole : Mme Magali Eymond – Tel. : 06 61 81 72 72